

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l' AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 10 décembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	33
Nombre de conseillers en exercice :	33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX

Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Abdallah EL BAIED
Jennifer CAURE
Steve WATIER
Benjamin LECAREUX
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Stéphanie OCTOBON
Karim CHAFI
Brigitte FIAN
José BEAURAIN

Mandat de procuration : Mme PIRAUX à Mme LEFEVRE Catherine ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme GREHAN ; M. RATEL à M. TELATYNSKI ; M. GANTOIS à M. BEAURAIN.

Absente : Mme ISSAAD

Secrétaire de séance : M. EI BAIED

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale des Services
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LEFEBVRE Laurent, Directeur des Services Techniques
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....28
Absents ayant donné mandat de procuration.....04
Absente.....01
Votants.....32

Délibération 2020 - 220

21 - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (DSIL) - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE DU PAYS CHAUNOIS – PROGRAMMATION 2021

Dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement des collectivités territoriales, une proposition de programme d'actions doit être établie pour l'exercice 2021 par la Ville de Chauny.

Le contrat de ruralité a été instauré pour promouvoir des ruralités dynamiques, innovantes et solidaires.

Il a pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants afin de développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants.

La Ville entend solliciter des subventions au titre du contrat de ruralité, signé entre l'Etat et le Syndicat mixte du pays Chaunois le 22 mars 2017. Ce contrat est financé par le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) et s'articule autour des volets thématiques suivants :

- Accès aux services publics et aux soins
- Développer l'attractivité du territoire
- Revitaliser les bourgs-centre
- Développer le numérique et la téléphonie mobile
- Renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale

L'ordre de priorité des actions est le suivant :

Dans le cadre de la transition écologique :

1 – Remplacement d'une chaudière à l'école primaire de la Chaussée

- Coût de l'opération : 77 000 € TTC
64 166 € HT
- Subvention sollicitée Etat - Contrat de ruralité (30%) : 19 250 €
- Subvention sollicitée Etat - DETR (30%) : 19 250 €
- Subvention Aisne Partenariat Investissement (20%) : 12 833 €
- Participation communale HT (20%) : 12 833 €

Dans le cadre de l'attractivité du territoire :

2 – Création d'un parcours d'interprétation physique et numérique :

- Coût de l'opération : 102 000 € TTC
85 000 € HT
- Subvention sollicitée Etat - DETR (30%) 25 500 €
- Subvention sollicitée Etat – Contrat de ruralité (30%) 25 500 €
- Subvention Aisne Partenariat Investissement (20%) 17 000 €
- Participation communale HT (20 %) 17 000 €

3 – Réhabilitation du site des anciens ateliers « Bergheim »

• Coût de l'opération :	150 000 € TTC 125 000 € HT
• Subvention sollicitée Etat - Contrat de ruralité (20%)	25 000 €
• Subvention Région – PRADET (30%)	37 500 €
• Subvention Aisne Partenariat Investissement (20%)	25 000 €
• Participation communale HT (30 %)	27 500 €

Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de l'urbanisme et de la commission des finances moins une abstention,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

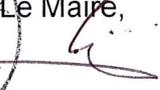
- Adopte les actions sus-indiquées au titre de la programmation 2021,
- Sollicite les subventions correspondantes pour l'exercice 2021 au titre du contrat de ruralité ;
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités subséquentes ; les crédits seront inscrits au budget 2021.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 21/12/2020
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,

Agnès LAPEYRIE.



Pour extrait conforme,
Affiché le 22 décembre 2020
Le Maire,

Emmanuel LIEVIN.

